



COVID-19

AMP ET CRISE SANITAIRE

Actualisation des conditions des suivis et traitements AMP en cette période de crise sanitaire selon un courrier du 29/10/20 et un document du 06/11/2020 :

Mis en ligne le 10 novembre 2020



CRISE SANITAIRE
DU COVID-19

AMP ET CRISE SANITAIRE

Actualisation des conditions des suivis et traitements AMP en cette période de crise sanitaire selon un courrier du 29 10 2020 :

"Les « Recommandations sur les activités d'assistance médicale à la procréation en contexte de circulation du SARS-CoV-2 » (V4 du 6 octobre 2020) soulignent l'importance du maintien des activités d'AMP et

définissent les modalités de prise en charge des patients en l'état actuel des connaissances scientifiques.

Elles restent valides à ce jour.

[Voici le nouveau document en date du 6 novembre 2020](#) à destination des patients (questions fréquentes), validé par le groupe de travail « AMP et Covid » de l'Agence de la biomédecine

Prenez soin de vous

▶ [FAQ « Questions fréquentes AMP & Covid »](#) (06/11/2020)

▶ [Le guide d'information patients « Covid et AMP](#)

◀ **PRÉCÉDENT** Rejoignez-nous !

Maternité et crise sanitaire **SUIVANT** ▶

☰ **RETOUR À LA LISTE**



10H à 18H les samedis, dimanches et
jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex



NUMÉROS UTILES